

Séminaire international Normes et responsabilité sociétale pour le développement durable Marrakech 13-15 décembre 2005

Développement durable urbain

Agenda 21 local et autres possibilités

Jean-Marc Revaz







Développement durable ?

Assurer la satisfaction des besoins des générations actuelles tout en garantissant celle des générations futures tant du point de vue économique et social que culturel.







Question

Est-on sûr que les besoins des habitants de Marrakech, Zürich, Bamako ou Tokyo soient les mêmes ?







Réponse:

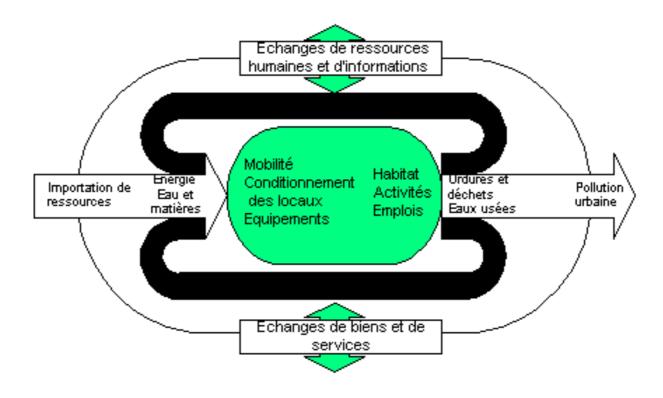
Il faut trouver des solutions au niveau local, tenant comptes des particularités spécifiques de la région considérée, des mentalités et des aspirations des habitants.







Développement durable urbain









Développement durable urbain

- Assurer le bien-être des habitants actuels et futurs en :
 - Limitant la consommation de matières premières non renouvelables et en garantissant la pérennité des matières renouvelables
 - Minimisant les atteintes environnementales







Les actions possibles

- Agenda 21 local
 - Démarche citoyenne et participative («démocratie locale»)
 - Actions contraignantes
 - Représentativité citoyenne
 - Pouvoir décisionnel local fort
 - Capacité financière

- Labellisation
 - Démarche plus dirigiste
 - Exemplarité
 - Incitation







La démarche agenda 21 local

- Création d'un « comité de pilotage » présidé par le maire ou un de ses adjoints
- Mise en place d'au moins 4 groupes de travail
 - Energie et environnement
 - Economie
 - Social
 - Culturel





(Pf ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

La démarche agenda 21 local (suite)

- Chaque groupe est constitué de représentants de la population (délégués de quartier, par exemple) et des groupements et associations intéressés
- Chaque groupe identifie les problèmes liés à son domaine et esquisse des solutions possibles
- Le comité de pilotage analyse les propositions de chacun des groupes, identifie les conflits, cherche des solutions de compromis







Quelques risques de conflit

Décalage temporel

- Economie
 - Court terme
 - 6 mois à 1 an
 - Moyen terme
 - 3 à 5 ans
 - Long terme
 - 10 à 20 ans

- Environnement
 - Court terme
 - 10 à 20 ans
 - Moyen terme
 - 50 à 100 ans
 - Long terme
 - > 100 ans







Quelques risques de conflit (suite)

- Protection des sites
- Taxes écologiques
- Intégration
- Travaux d'utilité publique

- Développement urbain
- Emplois
- Finances publiques
- Recettes fiscales et conflits d'intérêts





ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

La démarche agenda 21 local Un processus itératif et permanent

- Le comité de pilotage, après analyse et résolution des conflits, fixe des objectifs, établit un programme d'actions et alloue les budgets nécessaires
- Les groupes de travail sont chargés de réaliser le programme défini avec l'appui de l'ensemble des acteurs concernés
- Chaque année un bilan est tiré et des corrections et adaptations sont apportées en fonction des expériences acquises





(Pf(ECOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

La démarche agenda 21 local Résumé

- C'est une démarche participative et citoyenne
- Elle demande un fort pouvoir décisionnel local
- Elle implique des engagements financiers parfois lourds
 - Elle est itérative et permanente







La démarche agenda 21 local Le cas de Neuchâtel

• Thèmes pris en compte

- Forêts , nature et payage
- Aménagement du territoire
- Déchets et sites pollués
- Energie
- Tourisme
- Consommation
- Entreprises
- Construction
- Transports et mobilité
- Formation
- Coopération
- Intégration sensibilisation

Intervenants

- Milieux économiques
- Ass. De protection de l'environnemen
- Milieux sociaux
- Habitants
- Administration

Méthode

- Systèmes d'indicateurs
- Groupes de travail internes et externes à l'administration
- Consultation des groupes d'intérêt

Etat d'avancement.

- Etat des lieux réalisé
- Objectifs avec catalogue des actions fixés
- Mise en oeuvre







La labellisation

- Il s'agit de réaliser une volonté des autorités dans le domaine énergie-environnement
- C'est une approche comparative (compétition avec d'autres villes)
- Elle se veut « exemplaire »







La labellisation Exemples

Le processus de labellisation « Cité de l'énergie »











Politique concertée
Valorisation des
ressources endogènes
Utilisation rationnelle de
l'énergie
Protection de
l'environnement





Etat des lieux initial

Mobilité et transports

Transports publics, zones 30 Déplacements lents: piétons, cyclistes,...

Aménagement du territoire et construction

Plan directeur, politique énergétique, procédure d'autorisation, contrôle des constructions,...

Bâtiments communaux, installations

Etat des lieux, assainissement, comptabilité énergétique, entretien,...



Organisation interne

Formation continue, lignes directrices d'achat, controlling,...

Communication, coopération

Information, manfestations, promotion locale,...

Approvisionnement énergétique dépollution

Électricité, énergies renouvelables, réseau de chaleur à distance, eau, eaux usées, déchets,...







Déroulement

Elaboration détaillée d'un programme de politique énergétique et environnementale municipal comprenant les coûts, les délais et les responsabilités, soit :

Etablissement de l'organisation des projets

- Détermination des responsabilités
- Evaluation des indicateurs d'efficacité et des objectifs partiels
- Etablissement de cahiers des charges pour le personnel concerné (éventuellement compléments aux cahiers de charges existants)

Planing







Un exemple de déroulement du processus (le cas de Martigny)

Planification des mesures Analyse de la situation Fixation des objectifs Élaboration détaillée d'un programme Formation de groupes de travail Rédaction de la charte énergétique de de politique energétique pour 2001-État des lieux à l'aide du catalogue de la commune 2006 comprenant les couts, les délais mesures et du rapport d'audit Fixation des objectifs énergétiques et les responsabilités X% des mesures possibles sont déjà pour Détermination des mesures pour appliquées toute la commune mandats: + X points les bătiments communaux Consensus sur la situation initiale Calcul des coûts : X kFr. Mise en œuvre Optimisation des processus Label Cité de l'énergie® Mesures décidées Établissement de l'organisation du projet Décision et mandat par le conseil Relations publiques communal (legislatif) Détermination des responsabilités Produits de SuisseEnergie Examen par la commission du label Évaluation des indicateurs d'efficacité et Campagnes auprès de la population et des objectifs partiels > 50% des mesures possibles en collaboration avec elle appliquées / décidées Compléments aux cahiers des charges Remise du label Fixation des dates et conditions de l'audit / reporting







La labellisation Autre exemple

Le projet européen Display









Moins ambitieux mais tout aussi « démonstratif »

- Ne concerne que les bâtiments publics
- Ne prend en compte que la consommation d'énergie et d'eau et les émissions de CO2
- Est très « visuel »

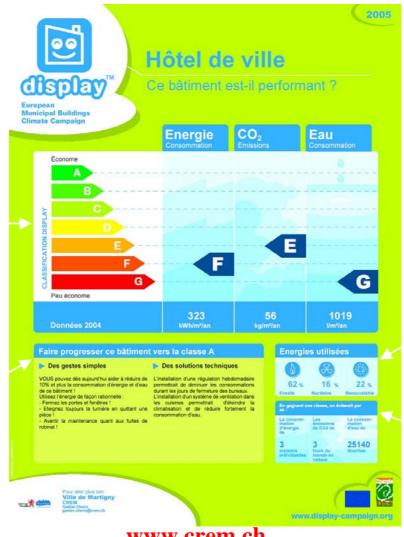








Le Poster DisplayTM









La labellisation Résumé

- C'est une démarche dirigiste qui peut être très ou peu ambitieuse
- Elle est incitative et démonstrative
- Elle permet de se comparer à d'autres
- Elle est « économique »
- Elle peut être complémentaire à celle de l'agenda 21
 ou ouvrir la porte à une telle démarche







Conclusion

- Le développement durable implique un engagement fort des collectivités locales
- La démarche agenda 21 permet de mettre en place une politique locale forte et contraignante dans ce domaine. Elle nécessite une grande autonomie financière et politique des collectivités et une « démocratie locale » développée
- La labellisation permet de mettre en place des politiques de développement durable lacales avec peu de moyens et apportent des résultats immédiatement mesurables, y compris en termes économiques en terme. Elle peut être un « avant programme » d'un agenda 21 ou intégré dans une telle démarche







Merci de votre attention

jean-marc.revaz@crem.ch

Quelques adresses utiles:

www.planetecologie.org/JOBOURG/Français/Agenda21.html

www.are.admin.ch/fr/nachhaltig/agenda_21/

www.display-campaign.org

